ROUBAIX

Bureaux : 29, rue Pauvrée. — Téléphone 9-51

LE PAIN CHER

UNE PROTESTATION DE LA BOURSE DU TRAVAIL DE ROUBAIX

Aux Travailleurs !

Nous sommes menacés d'une nouvelle augmentation du prix du pain !

Le pain, qui se vendait avant la guerre 30 centimes le kilo, a passé l'année dernière à 50, puis à 55, et enfin à 60 centimes.

On nous annonce maintenant le prix du pain à 1 fr. 05 le kilo pour le 1er mars, et on laisse entendre que l'augmentation ne s'arrêtera pas là. Prochainement, disent les journaux inspirés par le Gouvernement, il faut s'attendre à ce que le prix du pain monte à 1 fr.50 et même à 2 fr.

Le coût de la vie, déjà horriblement élevé, va donc encore augmenter.

Avec tous les impôts, avec les charges fiscales nouvelles et écrasantes que le Gouvernement propose et qui viendront encore s'ajouter aux lourds impôts déjà existants, la situation des travailleurs va devenir véritablement impossible.

Mais parmi toutes les augmentations du coût des denrées, celle du prix du pain frappera le plus la classe ouvrière, car le pain est l'aliment principal des travailleurs.

Au lieu de frapper les denrées consommées par la bourgeoisie, c'est sur le pain — sur notre nourriture essentielle, à nous, travailleurs, — que l'Etat veut prendre ses principales ressources.

Au lieu d'aider la classe ouvrière — la plus frappée par la guerre — à se relever et à vivre, d'une vie meilleure que par le passé, nos gouvernants font tout, au contraire, pour lui rendre l'existence encore plus misérable.

Non content de combattre les augmentations de salaires que vous êtes obligés, pour vivre, de réclamer de vos patrons, non content de vous laisser sans charbon pendant des mois entiers, non content de combattre les grèves et d'essayer d'étrangler la loi de huit heures, le Gouvernement augmente sans cesse les impôts, vous réduit de plus en plus à la famine.

Les syndicats ouvriers de Roubaix, adhérents à la Bourse du Travail, protestent, au nom de leurs syndiqués, contre cette nouvelle augmentation du prix du pain.

Ils s'élèvent avec force contre la politique de la bourgeoisie possédante et régnante, qui consiste — toujours et partout — à faire peser sur les épaules des travailleurs la part la plus lourde de toutes les charges.

Ils dénoncent à la classe ouvrière, en même temps que la lutte anti-démocratique, anti-sociale, que, d'accord avec la classe capitaliste, le Gouvernement a déjà commencé contre elle, l'odieuse politique de famine qu'il lui prépare.

La Bourse du Travail de Roubaix ; les syndicats ouvriers du Bâtiment, des garçons boulangers, des garçons brasseurs, des chemins de fer, de la métallurgie, des travailleurs et employés municipaux, des instituteurs et institutrices, des lithopapetiers des typographes, des agents et sous-agents des P. T. T., du textile, des transports, des tramways, des brossiers, des carrossiers, des cuirs et peaux, des pompes funèbres, de l'habillement, des marchands de journaux, des produits chimiques, des manneliers.

***

La section roubaisienne du Parti Socialiste proteste également

Comme le font les syndicats ouvriers de Roubaix, le Parti Socialiste proteste, lui aussi, contre l'augmentation du prix du pain.

Le pain, déjà bien cher, va presque doubler de prix dans quelques jours et tripler d'ici peu de temps. Le prix des denrées de toute nature qui va s'accroissant toujours, rend la vie de plus en plus difficile aux travailleurs.

Comme toujours, ce seront, en effet, les travailleurs qui supporteront la plus grande partie des charges et impôts nouveaux que le Gouvernement prépare.

C'est votre récompense, à vous travailleurs, qui pendant cinq ans avez, pour le pays, tout sacrifié : famille, santé, situation, qui lui avez donné votre sang et celui de vos enfants.

Si le prix du pain augmente, disent nos gouvernants, c'est par suite de la rareté du blé.

CELA EST FAUX.

Le blé ne manque pas en Europe. Il y en a en quantité en Russie.

Mais notre pays est en guerre avec la Russie. *Parce que le peuple russe a voulu et est parvenu à se gouverner lui-même.* Parce qu'il a instauré chez lui un régime qui ne plaît pas à notre bourgeoisie gouvernementale, la France est, depuis près de trois ans, en guerre avec la Russie.

Malgré la fameuse *« liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes »*, avec laquelle on nous a bourré le crâne pendant des années durant et pour laquelle sont tombés tant des nôtres, les gouvernements bourgeois de presque toute l'Europe ont voulu empêcher le peuple russe de suivre la politique qui lui plaît.

Et depuis près de trois ans, ce pays, producteur de blé, ce grenier de l'Europe qu'est la Russie, nous est fermé.

Aujourd'hui, tous les pays de l'Entente reconnaissent leur erreur. Ils négocient la paix avec la Russie et veulent entrer en relations d'affaires avec elle.

Seul, notre gouvernement — Républicain ! — persiste dans son entêtement à ne pas reconnaître le régime que la Russie s'est donné. Seul, notre pays va continuer la guerre et, par conséquent, continuer à manquer de blé et à payer le pain cher.

Voilà l'une des causes principales du renchérissement du prix du pain.

Il était de notre devoir de protester contre l'entêtement aveugle autant une féroce de la politique de nos gouvernants, dont les conséquences vont peser si durement sur la tête des travailleurs.

Il était de notre devoir de dénoncer ceux à qui nous sommes redevables de l'augmentation du coût de la vie, et qui sont les véritables et seuls responsables du pain cher.

Aux travailleurs de s'en souvenir !

La Section Roubaisienne du Parti Socialiste.

AUTO CONTRE MOTO

Hier après-midi, vers 2 heures 45, le nommé Fernand Piport, âgé de 27 ans, demeurant à Lesquin (Nord), rue de Roubaix, 95, qui traversait la Grande-Place à motocyclette, a été renversé à l'angle de la Grande-Rue, par la voiture automobile numéro 3692 D, dans laquelle se trouvait le directeur de la maison Motte-Bossut.

L'avant de la moto a été mis hors d'usage.

M. le commissaire du 2me arrondissement ouvre une enquête.

ARRESTATION D'UN TRAFIQUANT D'OR

Sur plainte de commerçants, le nommé Sylvestre Bossuwe, âgé de 25 ans, marchand de pain d'épices, demeurant à Proven (Belgique), rue Roosbruggeste, 5, a été mis en état d'arrestation pour trafic d'or.

Il a été transféré à la Maison d'arrêt de Lille.

UN IVROGNE

La police a dressé procès-verbal contre M. Hector Cogez, 35 ans, chaudronnier, demeurant rue du Manneveux, 31, pour ivresse manifeste et publique, le 23 février, à minuit et demi, Grande-Place.

NE DETRUISEZ PAS LES PIGEONS

Sur plainte de M. Jérémie Declercq, demeurant rue David d'Angers, 10, procès-verbal a été dressé par M. le commissaire du 2me arrondissement, pour destruction de pigeons-voyageurs.

On ouvre une enquête.

LE TROTTOIR AUX PIETONS

La police a dressé contravention au nommé Julien Depeepe, 42 ans, maçon, demeurant à Wattrelos, fort Lillois, pour avoir roulé en bicyclette sur le trottoir de l'avenue Lenôtre.

HAUSSE ILLICITE DE LOYERS

Des plaintes ont été déposées au commissariat du 3me arrondissement contre le nommé Pierre Demesne, âgé de 57 ans, sujet belge, demeurant à Lille, boulevard Montebello, 33, pour hausse exagérée du prix de ses loyers. Les plaignants sont :

1. M. Elysée Fournier, marchand de gaufres, qui habite depuis le 1er juillet 1919, une maison sise rue de la Conférence, 100, qu'il a louée 100 francs par mois, alors qu'avant la guerre elle était louée 50 francs à M. Picavet, actuellement à Wasquehal ;

2. M. Henri Dutilleul, tisserand, qui a loué le 15 janvier dernier une maison située rue de la Conférence, 98, à raison de 45 francs par mois, alors que la locataire précédente n'en payait que 23.

UN COMMERÇANT EN DEFAUT

La police a dressé procès-verbal à M. Louis Stensens, 43 ans, rattacheur, demeurant rue Pierème, 58, pour vente de charbon sur la voie publique, sans patente, défaut de bascule, et manque de deux kilos à chaque sac.

MORT ACCIDENTELLE
A L'HOSPICE BARBIEUX

Mlle Coralie Lefranc, âgée de 86 ans, pensionnaire de l'hospice civil de Barbieux, est tombée par accident dans l'escalier d'une cave, et s'est tuée.

ON NE DANSE PAS SANS PERMISSION

Contravention a été dressée à la charge de Mme Martinus Léautaud, cabaretière, rue de Tourcoing, 76, pour avoir laissé danser dans son estaminet sans autorisation.

— M. Lammens, cabaretier, boulevard Gambetta, 234, s'est trouvé dans des conditions identiques.

VOL AVEC EFFRACTION

Avant-hier soir, entre 7 et 10 heures, des malfaiteurs se sont introduits par effraction chez M. Henri Verteneuil, menuisier, rue Voltaire, 124 bis, à Roubaix, et y ont dérobé 4 billets de 100 francs et un revolver de 8 m/m de calibre. Plainte a été déposée. Une enquête est ouverte.

MORT SUBITE DANS UN ESTAMINET

M. Victor Tiberghien, âgé de 58 ans, apprêteur, demeurant à Warcoing, Grande Route, 291, est décédé subitement hier matin vers 7 heures, dans la salle de l'estaminet Lessart, rue de l'Ermitage, 17. Son corps a été transporté à la morgue de l'hôpital. C'est M. le docteur Butruille qui a constaté le décès.

COMITE D'ALIMENTATION

Tous les jours, aux Halles, vente libre de : Eau de Javel, Brosses, Beurre salé de Normandie, 13,50. — Beurre frais de Normandie, 16 fr. — Fromage de Hollande, 9 fr. le kilo.

Mercredi : Vin rouge, un litre par personne, 1,75. — De 8 h. à 11 h, 14e jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 18e jaunes et vertes.

Mercredi : Pommes de terre, trois kilos par personnes, le kilo, 0,35. — De 8 h. à 11 h., 11e jaunes et vertes ; de 2 h. à 4 h., 12e jaunes et vertes

Vente libre de pommes au prix exceptionnel de 0 fr. 40.

BONS DE REQUISITIONS

Les demandes d'avance en nature sur bons de réquisition (matelas) numéros 103 R, 196 R, 215 R, à 241 R inclus, seront satisfaites le mercredi 25 février, à la Station-Magasin de Roubaix (Labourer).

Les personnes dont les bons de livraison portent les numéros 226 R et 218 R ne doivent pas se présenter.

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Robert Hombié, rue de Mons, 37. — Renée Damery, rue des Anges, 29 — Valère Bonte, rue d'Oran, 128. — Augustin Vanalembrouck, rue de Béthune, 50. — Théophile Moors, rue de Condé, 32. — André Piéry, rue du Grand-Chemin, 86. — André Thoen, rue Voltaire. — François Prié, rue Beaumont, 160. — Rachel Duquennay, rue Pierre-de-Roubaix, 314.

Mariages. — Stéphane Desbonnet, contremaître et Suzanne Foetix, sans prof. — François Lewille, emballeur et Marie D'Hont, sans prof. — Henri De Bruycker, marchand d'étoffes et Marie Lambrechts, sans prof.

Décès. — Camille Dujardin, 51 ans, rue Pellart, 49. — Maria Thiéffry, 32 ans. — Cyprien Verberght, 56 ans, rue J.-Bte Lorieux. — Victorine Delbar, un an, rue Traversière. — Hyppolite Descamps, 11 mois, rue des Vélocipèdes, 35. — Pauline Dubois, 71 ans, rue du Grand-Chemin, 72. — Catherine Raes, 82 ans, rue Wagram, 14. — Marie Hennequin, 75 ans, rue Blanchemaille, 37. — Agnès Verbeck, 27 jours, boulevard de Metz. — Léopold Dumez, 79 ans, rue de Croix, 34. — Jean de Rycke, 63 ans, rue Cuvier. — Coralie Lefranc, 86 ans, Hospice Barbieux. — Gustave D'Hont, 9 ans, rue de la Barbe-d'Or, 56. — Pauline Agache, 48 ans, rue Jean-Bart. — Edouard Valez, 3 mois, rue du Tilleul. — Lucienne Budin, 25 ans — Henri Tuytens, 49 ans, rue du Chemin de Fer, 57. — Marie Berke, 14 ans, rue de Florence, 11.

TOURCOING

ARRESTATION POUR OUTRAGE à LA PUDEUR

Le nommé Alexandre Dumortier, âgé de 31 ans, rattacheur, demeurant à Mouscron, rue de Roubaix, 117, a été arrêté samedi dernier, rue des Cinq-Voies, pour outrage public à la pudeur.

Cet individu avait tenu des propos obscènes et avait essayé d'attirer des jeunes filles de 12 à 13 ans dans une usine abandonnée de la rue de Nantes.

En face de ces enfants il s'était livré à des actes répréhensibles.

Confronté au commissariat du 1er arrondissement avec les témoins, il a été formellement reconnu.

Dumortier a été déféré hier matin au Parquet de Lille.

FIN DE GREVE

Les 293 ouvriers et ouvrières des 3 tissages Charles Tiberghien et fils, rue d'Alma, rue d'Alsace et Boulevard Industriel, qui faisaient grève depuis 3 semaines, ont repris le travail hier matin.

Ils ont obtenu satisfaction, c'est-à-dire un relèvement des tarifs qui leur assure un salaire équivalent à celui des autres établissements textiles.

ARRESTATION D'UN FRAUDEUR

Le nommé Rémy Merhaege, âgé de 19 ans, domestique, à l'Hospice général de Lille, a été arrêté et écroué au violon municipal, par la douane, sous l'inculpation de contrebande.

Il a été déféré au Parquet.

FERMEZ A L'HEURE

La police a dressé procès-verbal pour fermeture tardive de son débit à M. Achille Coquel, âgé de 41 ans, cabaretier, à Tourcoing, rue de Gand, 51.

POUR IVRESSE

Une contravention pour ivresse publique a été dressée contre M. J.-B. Villejin, 47 ans, sans profession, demeurant rue Dupuytsen, cour Vienne.

UN FAUX INSPECTEUR DE LA SURETE

Lundi dernier, à 10 heures du soir, l'agent Verscheiden a arrêté rue Houpnard, le nommé Arthur Spriet, sujet belge, 35 ans, sculpteur, demeurant à Liège, rue du Vert-Bois, 21, qui, étant en état d'ivresse, se disait inspecteur de la sûreté. Cet individu était porteur d'un couteau à cran d'arrêt.

M. le commissaire du 4e arrondissement ouvre une enquête à ce sujet.

AU VIOLON A TITRE DE SECOURS

Le nommé Rémy Maes, 44 ans, chauffeur d'auto, demeurant rue Desurmont, 131 a été logé au violon, la nuit du 23 au 24 février, à titre de secours.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

Chez D'Halluin Lepers frères, rue d'Alma, 16, dans la salle de préparation, une soigneuse, Marie Desbouvries, demeurant rue des 3 Pierres, à Wattrelos, a reçu un cylindre sur le pied.

— Chez Achille et Pierre Pollet, rue de Dunkerque, un chargeur au lavage, Pierre Develle, 30 ans, demeurant, 70, rue de Vieille Cour, à Roncq, a eu les mains brûlées par un jet de vapeur.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 27 courant, à six heures et demie du soir, pour la continuation des travaux de la session de février.

SERVICE DES DOMMAGES DE GUERRE

Réception et vérification des déclarations de dommages, des demandes d'indemnités, ainsi que des bons de réquisition, attestations, certificats, etc. :

Mercredi 25 février, de 8 h. 30 à midi, 18.701 à 18.750 ; de 2 h. à 6 h., 18.751 à 18.800.

Jeudi 26, de 8 h 30 à midi, 18.801 à 18.850 ; de 2 h. à 6 h., 18.851 à 18900

Le propriétaire est prié de se présenter personnellement, muni de son livret de famille ou d'une pièce d'identité.

CAISSE D'EPARGNE

Opérations du 16 au 23 février. — 724 versements, 419.087 fr. — 263 remboursements, 200.056 fr. 26.

THEATRE MUNICIPAL
Direction A. SAUTARA

Jeudi 26 février : « CONCHITA », drame lyrique, musique de H. Courtesse, avec le concours de Mme Nina Ratti, de l'Opéra-Comique, et M. Renault, de l'Opéra-Comique. « BONSOIR M. PANTALON », opéra-comique en un acte, de Gustor.

A la demande générale : « MONSIEUR CHOUFLEURY RESTERA CHEZ LUI LE... », opéra-bouffe d'Offenbach.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

AU RAVITAILLEMENT

250 gr. de café, 2 fr. 25 ; 400 gr. de sucre, 1,25 ; 1 pièce savon, 1 fr. ; 125 gr. le fromage, 1,40 ; 250 gr. de confiture, 1,25 ; 125 gr. cacao, 0,50 ; 100 gr. de phosphatine, 0,20. Total, 7,75.

Mardi 24 et mercredi 25 février secteur, grande-rue ; jeudi 26 et vendredi 27 secteur Gare ; mardi 2 et mercredi 3, secteur Kléber, jeudi 4 et vendredi 5, secteur Roubaix.

Prière de se munir de monnaie.

LILLE

La GRÈVE des TRAMWAYS

Elle se continue, tenace, âpre, vigoureuse, et l'admirable est l'inébranlable volonté de vaincre dont fait preuve la masse résolue des grévistes.

Hier, à la Bourse du Travail, où le personnel des tramways s'était rendu au grand complet, la séance fut particulièrement grandiose de foi et d'enthousiasme.

Lobert, qui présidait, prit d'abord la parole.

Parlant en qualité de secrétaire général du Syndicat des Transports, il assura les employés des tramways de l'esprit d'étroite solidarité qui animait leurs camarades dockers. Non seulement, dit-il, leur concours moral et pécunier vous est acquis, mais encore, si cela devenait nécessaire, il pousserait l'esprit d'union jusqu'à entrer d'une façon définitive dans la lutte et, par un effort concerté, aider ainsi en pesant de tout leur poids, à faire triompher vos justes et légitimes revendications.

Parlant ensuite en qualité de conseiller municipal, il assura les grévistes de tout son dévouement. Il leur promit d'user de son crédit pour intéresser les pouvoirs publics à leur cause.

Lobert fut vivement applaudi.

Après lui, Devernay, parlant au nom du syndicat de la métallurgie, annonça la décision prise par ce syndicat en faveur des grévistes.

On lira plus loin l'ordre du jour de solidarité voté d'enthousiasme par les métallurgistes. Devernay, inutile de le dire, fut l'objet d'une ovation.

Aussi, quand Molard prit la parole pour exposer les démarches de la journée, l'assemblée était-elle particulièrement vibrante. Il cependant, la décision à prendre était grave. Qu'on en juge.

L'usine d'énergie électrique de Wasquehal, qu'un accident vient de priver d'une partie de son matériel, demandait hier qu'on voulût bien parer à cette insuffisance momentanée par l'utilisation de l'électricité fournie par la centrale des tramways électriques de Lille. Voici d'ailleurs, à ce sujet, la lettre qu'adressa à M. le Préfet du Nord, le directeur du Service de la Reconstitution :

Le 23 février 1920.

Le chef du premier secteur de la Reconstitution Industrielle, à Lille, à Monsieur le Préfet du Nord (cabinet), Lille.

J'ai l'honneur de vous informer que la société « Energie Electrique du Nord de la France », s'est trouvée dans l'obligation d'arrêter brusquement, ce matin, à sa centrale de Wasquehal, le groupe turbo-alternateur n. 3 de 3.500 kw, par suite de vibrations anormales et susceptibles d'amener à bref délai un accident très grave.

Le démontage de cette machine a été commencé aussitôt et en admettant que la cause de ces vibrations anormales ne soit pas très grave, on ne peut guère espérer la remettre en service avant une huitaine de jours.

La puissance totale disponible à la centrale, qui était de 12.500 Kw., se trouve donc réduite à 9.000 kw. environ, dont 3 à 4.000 sont absorbés par les services publics et usines à marche continue. De ce fait, les industriels des différents secteurs alimentés par cette centrale qui, déjà, subissaient un arrêt de deux jours par semaine, vont être obligés d'arrêter un troisième et peut-être même un quatrième jour.

Cette restriction supplémentaire va s'imposer au moins toute la semaine, car l'« Energie Electrique » doit remettre en route, vers le 1er mars, un groupe de 1.500 kw. et très probablement un autre groupe de 3.000 k. qui vient de subir une réparation provisoire, mais dont les essais, qui ont eu lieu hier, n'ont pas été satisfaisants et nécessitent des retouches assez nombreuses.

D'autre part, la Société Lilloise doit mettre en service, d'ici quelques jours, et sauf accident aux essais, un groupe de 1.500 kw. à sa centrale de Sequedin.

Dans ces conditions, je soumets à votre appréciation, pour parer à cette situation très critique qui force au chômage une grande partie des industriels de la région de Lille, Roubaix, Tourcoing, s'il ne serait pas possible de faire utiliser la centrale électrique des tramways de Lille pour prêter secours à Wasquehal.

M. le Préfet du Nord, au reçu de cette lettre, la transmit au maire de Lille, qui rédigea immédiatement, à son tour, une lettre adressée au camarade Molard, lui demandant d'insister auprès des employés et ouvriers de tramways pour permettre de mettre la centrale en marche.

Qu'on se représente l'état d'esprit qu'une lutte de quinze jours, lutte légitime, menée sans défaillance dans la fièvre des manifestations et des assemblées, a pu faire naître chez des hommes qui savent que leurs enfants, que leurs femmes, que leurs parents ont faim et qui ne réclament pour toute victoire, que la possibilité de leur donner à manger.

Qu'on se représente aussi cette rancœur née d'une intransigeance qui se prolonge et l'on se rendra compte de l'explosion de révolte qui répondit à cette demande.

Est-il besoin de dire qu'un ordre du jour négatif fut volé par acclamations.

Voici au demeurant la lettre que le camarade Molard a répondu au maire de Lille :

Lille, le 24 février 1920.

Monsieur DELORY, maire de Lille.

Monsieur le Maire.

J'ai soumis à l'appréciation du personnel, réuni ce jour en assemblée générale, à la Bourse du Travail, votre demande concernant l'utilisation de la Centrale de l'usine des Tramways de Lille, afin d'aider la Centrale de Wasquehal.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'assemblée a répondu que les ouvriers de l'usine des tramways de Lille étant en grève depuis le 7 courant, elle ne peut accepter votre demande.

Que la Compagnie accepte les justes revendications de son personnel et satisfaction sera donnée.

En attendant, nos camarades ouvriers de l'industrie privée comprendront toute la justice de notre décision.

Recevez, monsieur le maire, l'expression de notre profond respect.

MOLARD.

Un fait domine néanmoins cette fiévreuse journée, la solidarité ouvrière.

Elle se manifeste de tous les coins du pays. Les envois de fonds se font sans cesse plus grands. Les syndicats se font un devoir d'envoyer une obole à leurs frères en lutte.

UN ORDRE DU JOUR DU SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS

Les membres du Syndicat de la Métallurgie, réunis en assemblée générale, salle de la Bourse du Travail, après avoir entendu les explications du camarade Devernay, secrétaire, concernant la grève des tramways, approuvent sa conduite dans cette grève; déclarent qu'ils soutiendront les camarades en grève, moralement et pécuniairement; votent un secours de 300 francs pour les camarades des tramways et 50 francs pour les camarades casquettiers.

Une quête faite à la sortie de la réunion a produit 92 fr. 50. D'autre part, le syndicat a reçu les sommes suivantes : quête au parc de réparations des machines agricoles, 77 fr. 60 ; liste Sorez, 33 francs.

Le secrétaire, Th. DEVERNAY.

SOLIDARITE OUVRIERE

Le secrétaire du Syndicat des Ouvriers boulangers de Lille vient de remettre au camarade Baratte, trésorier des Employés des Tramways de Lille, la somme de 72 fr., produit de la liste de secours voté par le syndicat et la liste de souscription du camarade Dumoulin, membre de la commission, comme premier secours; le Syndicat regrette ne pouvoir faire plus en ce moment, car une grève de la corporation est toujours en perspective au cas où les patrons boulangers de Lille refuseraient la suppression du travail de nuit, votée dimanche dernier à l'unanimité moins deux voix, par la réunion mixte de tous les délégués patrons et coopératives de tout le département du Nord.

Le secrétaire, Marcel BAELDE.

Une note de la Compagnie

La Compagnie des Tramways de Lille nous adresse une série de documents dont voici la substance :

« Depuis plus de 15 jours, le public de Lille et de sa banlieue est privé de tramways. Il sait que le personnel demande des salaires que la Compagnie répond ne pouvoir lui donner. Des négociations étant ouvertes avec la Municipalité pour trouver les moyens de concilier les intérêts en cause, la Compagnie n'a pas cru devoir répondre jusqu'à présent aux articles publiés par le Syndicat. Comme le conflit se prolonge, la Compagnie croit qu'il est nécessaire que le public, qui est le premier intéressé, soit mis au courant de la situation.

Après l'évacuation de Lille, la Compagnie a trouvé son usine vidée de presque tout son matériel et ce qui restait mis hors d'usage : toutes les sous-stations de transformation complètement vidées, les voitures, les voies et lignes aériennes presque hors de service. Les dégâts sont donc considérables. La Compagnie a fait tous ses efforts pour remettre son réseau en état : deux puissants turbo-alternateurs ont été installés et alimentent actuellement, outre les tramways, 80 usines ; la moitié des lignes a été remise en état provisoire, et 75 voitures ont pu être réparées d'une façon suffisante pour assurer le service. Ces voitures ont transporté en 1919 près de dix millions de voyageurs.

Au début de 1919, la Compagnie a passé avec la Ville de Lille une convention aux termes de laquelle elle s'est engagée à augmenter les salaires de ses agents d'environ 100 % par rapport aux salaires d'avant-guerre. Pour permettre de réaliser cette augmentation des salaires, la Ville a autorisé une augmentation des tarifs d'environ 75 %. Cette convention fixant les salaires et les tarifs a été approuvée par décret du 25 juin dernier.

A peine la convention approuvée, le personnel a demandé de nouvelles augmentations de salaires. La Compagnie aurait pu invoquer sa convention et tout en reconnaissant que le prix de la vie, qui a augmenté dans des proportions qu'il était difficile de prévoir au début de 1919, justifiait les demandes du personnel, réclamer une nouvelle augmentation des tarifs pour leur donner satisfaction. Elle a informé la Ville de cette situation, mais elle n'a pas attendu l'issue de nouvelles négociations et à trois reprises, la dernière date du commencement de novembre, elle a augmenté son personnel.

Pour établir le rang d'ancienneté, la Compagnie ayant fait compter le temps pendant lequel ses agents ont été mobilisés comme s'ils avaient fait le contrôle de présence à la Compagnie, presque tous ses agents sont considérés comme ayant plus de 10 ans de service.

Malgré l'augmentation du mois de novembre, le personnel a fait parvenir à la Compagnie en décembre de nouvelles revendications.

L'adoption de ces salaires entraînerait pour la Compagnie, pour une exploitation égale à celle faite en décembre, une augmentation de dépenses de plus de 80 000 francs par mois. La Compagnie s'est trouvée cette fois dans l'impossibilité matérielle de donner encore satisfaction à son personnel. Elle le lui a déclaré en lui offrant de le lui prouver. Elle en a avisé M. le Maire de Lille.

Naturellement, le personnel a contesté les déclarations de la Compagnie. M. le Maire de Lille a alors nommé une commission, avec mission de vérifier ses déclarations. Cette commission, présidée par M. l'Ingénieur en chef du département, eut à sa disposition la comptabilité de la Compagnie et tous renseignements lui ont été fournis. Elle a reconnu exactes les déclarations de la Compagnie et pu se convaincre que la Compagnie est dans l'impossibilité matérielle de donner satisfaction aux exigences du personnel.

Mais la Commission du Syndicat, désireuse d'obtenir satisfaction par la grève, n'a pas attendu que la Commission ait terminé son examen. Elle a induit le personnel en erreur en lui affirmant que la Compagnie pouvait lui donner satisfaction. Elle a également induit le public en erreur en affirmant qu'il n'était pas nécessaire d'augmenter les tarifs. Sans préavis, la grève a été déclarée sur ces affirmations.

M. le Maire de Lille, désireux de solutionner le conflit, a demandé un projet de modification des tarifs, mais les prétentions du personnel sont si élevées qu'il est difficile de leur donner satisfaction, même partiellement sans augmenter outre mesure les tarifs déjà élevés actuellement.

L'administration municipale d'une part, la Compagnie de l'autre, s'efforceront de trouver une solution à ce problème difficile.

Telle est la situation exacte ».

LES SALAIRES EN VIGUEUR FIN NOVEMBRE

Du tableau annexé à la note de la Compagnie publié ci-dessus, il résulte que les salaires payés aux wattmen et receveurs étaient, par journée de travail avant la déclaration de la grève :

Début : 13 fr. 73.
Après un an : 14 francs.
Cinq ans : 14 fr. 50.
Dix ans : 15 fr. 33.
Vingt ans : 15 fr. 60.

Dans ces salaires, sont compris la valeur de l'habillement, de la carte de circulation, etc.

Les Postiers travaillent dans de déplorables conditions

UNE VISITE A LA RECETTE PRINCIPALE

Ayant été appelé à visiter la Recette principale des P. T. T. de Lille, L. Digat, du Syndicat des Employés de Paris, écrit à la suite de cette visite :

« Les postiers de Lille exécutent le service dans de déplorables conditions. Le matériel indispensable fait complètement défaut. L'hygiène la plus élémentaire est inconnue.

» A l'entrée de la salle où nos camarades exécutent les travaux préparatoires, un tas de sacs (dont la propreté est bien connue du personnel) témoigne du souci des dirigeants de préserver la santé du personnel. Les travaux préparatoires ? Ils sont accomplis sur des planches jetées sur des tréteaux. Chaque unité dispose d'une place insuffisante. Les imprimés, les correspondances ordinaires, les lettres recommandées sont là pêle-mêle, confondus.

» C'est en apportant une attention soutenue que nos camarades parviennent à corriger l'incurie administrative.

» Lundi matin, j'ai vu un camarade accroupi procédant au tri des correspondances de son quartier. Il n'avait pas de place. Le carreau de la salle suppléait à l'absence de table. De nombreux détails pourraient être ajoutés. Ceux qui précèdent justifient la protestation de nos camarades. Ils protestent au nom de l'intérêt du service. Ils défendent les intérêts de la population. L'absence de matériel retarde la distribution des objets de correspondance. L'aménagement des locaux est préjudiciable à la santé du personnel.

» Ils sont las, fatigués, découragés par les réponses évasives qu'on apporte à leurs réclamations. Ils ne peuvent pas comprendre l'impossibilité où se trouve l'administration de se procurer le matériel nécessaire. Ils se refusent à admettre le sérieux de l'explication donnée dernièrement : « Nous n'avons pas de bois ». Que les humoristes de la direction trouvent autre chose et que M. le secrétaire général des P. T. T., responsable de la bonne marche des services, prenne le train pour Lille. Nos camarades de la Fédération le guideront dans ses investigations. Ses conclusions (j'en suis persuadé), seront les nôtres.

» Lille, la grande cité industrielle, avec ses deux cent mille habitants, demande un service des postes satisfaisant. Pour l'exécution, les postiers demandent du matériel... »

Mystérieux accident

UN HOMME EST TROUVE MORT DANS UN FOSSE

Un camion-auto des R. L. sur lequel se trouvaient le chauffeur Henri Samier et le convoyeur Octave Darche, revenait lundi, vers huit heures du soir, par la rue Armand Carrel. Trompé par l'obscurité, l'auto alla verser dans le fossé, longeant ladite rue. Les deux hommes sautèrent en bas du véhicule et pendant que Samier allait au dépôt chercher le garde de nuit, Darche demeura près du camion. A son retour, le chauffeur ne voyant plus son camarade crut ce dernier parti chez lui et ne s'en inquiéta plus.

Or, hier matin, des ouvriers trouvaient dans le fossé le cadavre de Darche. Le docteur Blanc, appelé, constata que le malheureux portait une blessure à la joue et une autre à la nuque, qu'il s'était faite en tombant dans le fossé où se trouvaient des cailloux. Le praticien déclara que la mort était due à une congestion causée par le froid.

Il est probable que le convoyeur sera tombé accidentellement dans le fossé et que, s'étant évanoui, le froid le terrassa.

Le corps du défunt, qui était âgé de 32 ans, a été reconduit à son domicile, rue de Maubeuge, 13.

LES FUNERAILLES DE Mlle DE BETTIGNIES

Nous apprenons que les funérailles solennelles de Mlle Louise de Bettignies auront lieu le jeudi 4 mars.

La levée du corps se fera à 9 heures trois quarts, à la crypte de l'église du Sacré-Cœur.

Le cortège funèbre se rendra à l'église Saint-Maurice par la rue Nationale, Grand'Place, rues Neuve et du Sec-Arembault.

Après le service religieux, le corps de l'héroïne sera transporté en auto à Saint-Amand-les-Eaux.

L'ACCIDENT DE LA GARE

L'état de Mlle Augustine Corny, professeur, demeurant 18, rue Meurein, victime d'un grave accident en descendant du train de Don-Sainghin, est assez satisfaisant. La malheureuse victime a subi l'amputation chirurgicale des deux jambes.

PETITES NOUVELLES

LE REFRAIN DU JOUR. — M. Delecroix René, vitrier, rue Marsbeau, 5, avait déposé sa bicyclette en face du Bureau de Recrutement, place aux Bleuets. Un filou passant par là, la lui a subtilisée.

LES ROIS DU VOLANT. — Lundi, vers 3 heures 15, passant rue Grande-Chaussée, une auto pilotée par le sieur Pluquet Alphonse, demeurant à Marcq-en-Barœul, a heurté la voiture attelée d'un cheval appartenant à M. Dekorniver, rue du Chanfour, à La Madeleine. Le cheval a été légèrement blessé et la voiture endommagée. Contravention a été dressée à la charge du chauffeur pour fausse direction.

— Hier, à 2 heures et demie, l'auto de M. Berliez, fabricant de céruse, rue des Arts, conduite par le chauffeur René Debrouckère a tamponné place de Bihour à l'angle de la rue Jean-Roisin, l'auto de MM. Coisne et Lambert, rue Adolphe, que pilotait le sieur Vanduyck, demeurant rue des Bois-Blancs. Dégâts purement matériels.

PAUVRE BIDET ! — Rue des Primeurs, vers 4 heures, le cheval de M. Degrave, maraîcher, s'est abattu subitement. Quand on voulut relever l'animal, on s'aperçut qu'il avait cessé de vivre. Dans la soirée, le cadavre était toujours installé sur le trottoir.

La Vie Ouvrière

A ROUBAIX

SYNDICAT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Tous les ouvriers Plâtriers, Plombiers, Cimentiers, Tailleurs de pierres, Marbriers, Carrelageurs, Mosaïstes, Parqueteurs, Rocheurs et parties similaires, sont priés d'assister à la réunion technique qui aura lieu le mercredi 25 février, à six heures du soir, au siège du Syndicat, 105, rue de la Cité, à Tourcoing.

Le secrétaire : Jules PACQUET.

SYNDICAT DU TONNEAU

Une réunion de la Section Roubaix-Tourcoing et environs aura lieu le dimanche 29 février, à deux heures et demie, rue du Collège, 49. Tous les ouvriers tonneliers et simplaires, syndiqués ou non, sont priés d'y assister.

Ordre du jour : Mise à jour des cartes pour le mois de mars — Inscription de nouveaux adhérents — Compte-rendu de la réunion du 15 février de Lille — Lecture du nouveau barème des salaires voté par les nombreux camarades présents à ladite assemblée.

Vu l'importance de l'ordre du jour et dans l'intérêt général, la présence de tous est indispensable.

Le Secrétaire : DHENNIN Albert.

NOTA. — Les tonneliers faisant partie du Syndicat des garçons brasseurs ou de l'Alimentation sont instamment invités à assister à cette réunion générale.

A HALLUIN

CHEZ LES CHAISIERS

A LA POPULATION,

Le 5 février dernier, le camarade Lebrisse adressait aux patrons chaisiers, au nom de la Commission des Bois, une lettre par laquelle il disait que « la thèse moderne admet le machinisme et le perfectionnement de tous les moyens de production, afin que cette production soit accrue en apportant un minimum de fatigue, d'où nécessité réduction des heures de travail et un maximum de bénéfices qui doit se traduire par une augmentation des salaires ». En même temps, les revendications suivantes étaient déposées : 1. Augmentation des salaires ; 2. Suppression du travail à la tâche.

Le 12 février, le Syndicat, remarquable de patience et de tenue, rappelait aux patrons que leur réponse n'étant pas encore parvenue, il se voyait obligé, ce qu'il regrettait d'ailleurs, de fixer un délai, celui du 18 février, à 6 heures du soir.

Le 18, à la dernière limite, la lettre patronale arrivait. Nous la publions in-extenso :

« En réponse à votre dernière lettre, nous vous informons que nous ne pouvons donner aucune suite à vos propositions ».

Douze incusitants ont signifié ainsi l'arrêt de mort de la chaiserie d'Halluin. Nous voulons clouer leurs noms au pilori, afin que les ouvriers sachent quels sont les responsables de la misère de leur famille.

Ces noms, que vous n'oublierez pas, les voici : P. Vanlerberghe, Vanaekere, Glorieux fils, A. Simono, A. Vandhourroout, G. Dewailly, R. Fouvez, Gesler-Ventiove, H. Roussel, H. Hoste, Dewailly Jules, Biesbrouck Henri,